

441493-2026 - Mise en concurrence

Belgique – Services de collecte des ordures – Collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), des déchets organiques (DO) et des déchets verts de la commune de Braine-l'Alleud

OJ S 121/2026 26/06/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: in BW association intercommunale SC

Adresse électronique: direction@inbw.be

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), des déchets organiques (DO) et des déchets verts de la commune de Braine-l'Alleud

Description: Cahier des charges relatif à la collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), des déchets organiques (DO) et des déchets verts de la commune de Braine-l'Alleud. Le marché consiste en une offre de base et une option exigée. Le soumissionnaire remettra obligatoirement une offre pour l'offre de base et l'option. Offre de base : 1. Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels en sacs de la commune de Braine-l'Alleud toutes les deux semaines. 2. Chargement des déchets organiques au dépôt communal de Braine-l'Alleud et transport jusqu'à l'unité de valorisation énergétique de Virginal. 3. 16 collectes en porte-à-porte de déchets verts par an. Le pouvoir adjudicateur se réservant le droit de diminuer ou d'augmenter le nombre de collecte de déchets verts annuels ou de supprimer cette collecte. Option exigée : Collecte en porte-à-porte supplémentaire toutes les 2 semaines des déchets ménagers résiduels afin d'arriver à une collecte hebdomadaire de déchets ménagers résiduels. Activation de l'option à l'attribution : Lors de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur activera l'option prévue afin de permettre la réalisation d'une collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels sur l'ensemble du territoire de la commune de Braine-l'Alleud. Conformément à l'article 56, §4 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, l'activation de cette option ne crée aucune obligation, pour le pouvoir adjudicateur, de la maintenir durant toute la durée du marché. Désactivation de l'option en cours d'exécution : En cours d'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de désactiver l'option visée au paragraphe précédent, afin de modifier la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels et de la fixer à une collecte toutes les deux semaines. Cette faculté s'exerce conformément aux dispositions légales précitées, qui prévoient que le pouvoir adjudicateur n'est jamais tenu de lever ou de maintenir une option, que ce soit lors de la conclusion ou en cours d'exécution du marché. La décision de désactivation sera notifiée au titulaire au plus tard le 30 septembre pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année civile suivante. Adaptation du planning et des zones de collecte : En cas de désactivation de l'option, le soumissionnaire sera tenu de collaborer à la révision : • du planning des collectes, • de la répartition des zones de collecte, de manière à permettre l'optimisation de son organisation dans le respect des obligations contractuelles. Le titulaire ne pourra prétendre à

aucune indemnité, sauf si la révision entraîne une modification substantielle du marché au sens de la réglementation applicable. Le marché est conclu pour une durée initiale de 36 mois. Il peut être reconduit tacitement 2 fois, chacune pour une durée de 12 mois.
Identifiant de la procédure: 76dfc4c7-d1b0-4f4f-9324-59bc73717bc5
Identifiant interne: PPP0HS-1999/6221/in BW/DD/CollOM_FFOM_DV/Braine l'Alleud-2027
Type de procédure: Ouverte
La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services
Nomenclature principale (cpv): 90511000 Services de collecte des ordures

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)
Pays: Belgique

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)
Pays: Belgique

2.1.4. Informations générales

Base juridique:
Directive 2014/24/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), des déchets organiques (DO) et des déchets verts de la commune de Braine-l'Alleud.
Description: Cahier des charges relatif à la collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), des déchets organiques (DO) et des déchets verts de la commune de Braine-l'Alleud. Le marché consiste en une offre de base et une option exigée. Le soumissionnaire remettra obligatoirement une offre pour l'offre de base et l'option. Offre de base : 1. Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels en sacs de la commune de Braine-l'Alleud toutes les deux semaines. 2. Chargement des déchets organiques au dépôt communal de Braine-l'Alleud et transport jusqu'à l'unité de valorisation énergétique de Virginal. 3. 16 collectes en porte-à-porte de déchets verts par an. Le pouvoir adjudicateur se réservant le droit de diminuer ou d'augmenter le nombre de collecte de déchets verts annuels ou de supprimer cette collecte. Option exigée : Collecte en porte-à-porte supplémentaire toutes les 2 semaines des déchets ménagers résiduels afin d'arriver à une collecte hebdomadaire de déchets ménagers résiduels. Activation de l'option à l'attribution : Lors de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur activera l'option prévue afin de permettre la réalisation d'une collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels sur l'ensemble du territoire de la commune de Braine-l'Alleud. Conformément à l'article 56, §4 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, l'activation de cette option ne crée aucune obligation, pour le pouvoir adjudicateur, de la maintenir durant toute la durée du marché. Désactivation de l'option en cours d'exécution : En cours d'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de désactiver l'option visée au paragraphe précédent, afin de modifier la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels et de la fixer à une collecte toutes les deux semaines. Cette faculté s'

exerce conformément aux dispositions légales précitées, qui prévoient que le pouvoir adjudicateur n'est jamais tenu de lever ou de maintenir une option, que ce soit lors de la conclusion ou en cours d'exécution du marché. La décision de désactivation sera notifiée au titulaire au plus tard le 30 septembre pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année civile suivante. Adaptation du planning et des zones de collecte : En cas de désactivation de l'option, le soumissionnaire sera tenu de collaborer à la révision : • du planning des collectes, • de la répartition des zones de collecte, de manière à permettre l'optimisation de son organisation dans le respect des obligations contractuelles. Le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité, sauf si la révision entraîne une modification substantielle du marché au sens de la réglementation applicable. Le marché est conclu pour une durée initiale de 36 mois. Il peut être reconduit tacitement 2 fois, chacune pour une durée de 12 mois.
Identifiant interne: in BW/DD/ColIOM_FFOM_DV/Braine l'Alleud-2027_1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 90511000 Services de collecte des ordures

Options:

Description des options: Options exigées (Collecte en porte-à-porte supplémentaire des déchets ménagers résiduels en sacs, en complément de l'offre de base, de manière à assurer une collecte hebdomadaire sur la commune de Braine-l'Alleud.)

5.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

5.1.3. Durée estimée

Durée: 108 Mois

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 2

Autres informations sur le renouvellement: Le marché comporte deux reconductions.

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Chiffre d'affaires annuel spécifique

Description du critère de sélection: Le chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet du marché au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire Niveau(x) minimal(aux): chiffre d'affaires annuel minimum : 500.000 €

Critère: Outils, usines ou équipements techniques

Description du critère de sélection: Le matériel, l'équipement technique et le personnel dont le soumissionnaire disposera pour l'exécution des services Niveau(x) minimal(aux): 1 camion équipé selon les exigences du marché avec au minimum un chauffeur et un chargeur.

Critère: Références sur des services spécifiés

Description du critère de sélection: La liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années concernant des collectes d'ordures ménagères. Le soumissionnaire indiquera le montant, la date et leur destinataire public ou privé : ces références seront prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services Niveau(x) minimal(aux): Prestations de collectes sur 1 année pour minimum 30.000 habitants au total, d'un montant minimum de 300.000 € HTVA avec au moins une attestation

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Les Soumissionnaires sont avertis que l'absence de DUME joint à l'offre entraîne automatiquement l'irrégularité substantielle de l'offre avec en conséquence le rejet de celle-ci sans quelque possibilité de régularisation. Les Soumissionnaires seront dès lors attentifs à fournir ce document. Les causes d'exclusion sont également applicables : • à tous les membres d'un groupement sans personnalité juridique • aux tiers dont la capacité est invoquée pour répondre aux conditions de sélection • aux sous-traitants proposés dans l'Offre, Les mesures correctrices sont celles que le candidat/soumissionnaire a pris pour assurer sa fiabilité malgré qu'il ait fait l'objet d'un motif d'exclusion obligatoires ou facultatives visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Le soumissionnaire doit, d'initiative, dans son offre, signaler les mesures correctrices prises concernant les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ce conformément à l'article 70 § 2 de la même loi qui stipule : « Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67, le candidat ou le soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er au début de la procédure ». Le soumissionnaire doit, d'initiative, dans son offre, signaler les mesures correctrices prises concernant les motifs d'exclusion visés aux articles 68 et 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Dans ce cadre, il apportera d'initiative la preuve, notamment : - Qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité de réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute ; - Qu'il a clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête ; - Qu'il a pris des mesures préventives concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel afin d'éviter toute nouvelle infraction ou faute (exemple : opérateur économique condamné pour fraude mais il a été procédé entretemps au licenciement de l'employé responsable de ladite fraude) - Qu'il a régularisé sa situation en matière fiscale et sociale conformément à l'article 68 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Le soumissionnaire produit un extrait du casier judiciaire* récent qu'il joint à son offre. Dans le cas où cet extrait ne peut être joint directement à l'offre, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire pressenti, par les moyens les plus rapides, de produire dans un délai de 5 jours ouvrables cet extrait. * Casier de l'entreprise personne morale ET des personnes physiques membre de l'organe de décision (67§1 al.5 Loi) ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement de l'opérateur économique et dont il résulte que ces conditions sont remplies. En bref, un document attestant qu'il n'y ait pas eu de condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une

des infractions suivantes : 1° participation à une organisation criminelle; 2° corruption; 3° fraude; 4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction; 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme; 6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains. 7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Marche à suivre pour compléter le DUME : - Rendez-vous sur le site <https://dume.publicprocurement.be>, et choisissez votre langue. - A la question 'Qui êtes-vous', répondez 'Je suis un opérateur économique'. - A la question 'Quelle action souhaitez-vous effectuer ?', répondez 'Importer une demande/réponse DUME'. - Dans la rubrique 'Télécharger le document', téléchargez le fichier DUME en format XML fourni par le pouvoir adjudicateur avec les documents du marché (le pdf montre le modèle du document à compléter). - A la question 'Dans quel pays votre entreprise est-elle située ?', sélectionner votre pays - Cliquez sur suivant. - Parcourez le formulaire et répondez aux questions des différentes parties. - Compléter la date, le lieu et la signature (qui doit être électronique par le représentant habilité de l'opérateur économique) - Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous téléchargez au format PDF et xml. Joignez ensuite les 2 formats à votre offre. Les soumissionnaires peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables. Le Pouvoir Adjudicateur consultera, via télémarché, les différentes déclarations afin de vérifier que le soumissionnaire n'est pas dans un cas d'exclusion. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 100

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1999/HS/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement (5 % d'une partie du marché; voir CCH)

Date limite de réception des offres: 01/09/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 120 Jours

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 01/09/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Lieu: Siège Social : rue de la Religion, 10 à 1400 Nivelles

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: in BW association intercommunale SC

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: in BW association intercommunale SC

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: in BW association intercommunale SC

Numéro d'enregistrement: 0200362210

Adresse postale: Rue de la Religion, 10

Ville: Nivelles

Code postal: 1400

Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pays: Belgique

Point de contact: Laurent Dauge

Adresse électronique: direction@inbw.be

Téléphone: +32 67217111

Télécopieur: +32 67216928

Adresse internet: <http://www.inbw.be/>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon

Numéro d'enregistrement: BE 0308.357.753

Adresse postale: Rue de Soignies, 8

Ville: Nivelles
Code postal: 1400
Subdivision pays (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)
Pays: Belgique
Adresse électronique: Nivelles.TPI.civil@just.fgov.be
Téléphone: +32 67875151

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours
Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1. ORG-0003

Nom officiel: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services
Numéro d'enregistrement: BE 0475.480.736
Ville: Antwerpen / Anvers
Code postal: 2000
Subdivision pays (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)
Pays: Belgique
Adresse électronique: info@3p.eu
Téléphone: +32 3 294 30 51

Rôles de cette organisation:

Prestataire de services de passation de marché

8.1. ORG-0004

Nom officiel: FPS Policy and Support
Numéro d'enregistrement: BE 0671.516.647
Ville: Brussels
Code postal: 1000
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Adresse électronique: e.proc@publicprocurement.be
Téléphone: +32 2 740 80 00

Rôles de cette organisation:

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 3ffcb793-4efe-401c-af3c-83e14e815081 - 01
Type de formulaire: Mise en concurrence
Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire
Sous-type d'avis: 16
Date d'envoi de l'avis: 24/06/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Date et heure de transmission de l'avis (eSender): 24/06/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français
Numéro de publication de l'avis: 441493-2026
Numéro de publication au JO S: 121/2026
Date de publication: 26/06/2026